

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES BREVETS—LA LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE

EXTENSION DES POUVOIRS DU COMMISSAIRE AUX BREVETS

La Chambre reprend la discussion, ajournée le lundi 20 janvier 1969, sur la motion de l'honorable M. Basford proposant la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du bill n° C-102, modifiant la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues.

• (2.50 p.m.)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brefs commentaires pour compléter l'exposé que j'avais commencé hier.

Tout en étant d'accord sur l'effet «anti-monopole» de cette loi, nous tenons à souligner son insuffisance et son caractère de cataplasma. Elle aura, aux yeux du petit contribuable, l'effet d'un léger somnifère. Il croira à la baisse subite des prix des médicaments pour finalement se rendre compte que la haute finance de l'industrie pharmaceutique aura encore réussi à contourner la loi et à maintenir les prix exorbitants que l'on connaît déjà.

Profiter des malheureuses circonstances de la maladie pour faire des profits, c'est là de la bassesse humaine. Le gouvernement ne devrait donc pas craindre d'obliger tous les responsables de la production et de la consommation des aliments et drogues à jouer cartes sur table. Que les prix de détail soient proportionnels aux prix de revient. Qu'on ne falsifie pas le coût réel des médicaments. Que l'on fasse cesser la connivence qui existe entre médecins et droguistes. Et, surtout, que les médecins cessent de vendre à leurs clients des médicaments offerts gratuitement par des commerçants de produits pharmaceutiques.

Enfin, monsieur l'Orateur, que l'on songe sérieusement à donner au citoyen plus de pouvoir d'achat, afin qu'il puisse librement se procurer les biens nécessaires et essentiels à la conservation de sa santé.

Un peuple sain dans un gouvernement sain, c'est ce qu'établirait une administration crédiste.

[Traduction]

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, mes sentiments sont partagés à propos des dispositions du bill à l'é-

tude. D'abord, je partage les opinions exprimées par mes collègues au cours du débat, ainsi que les sentiments qu'éprouvent bien des gens à l'extérieur de la Chambre. En effet, le bill constitue un pas mal assuré et insuffisant dans la bonne voie. La plupart des députés, sinon tous, conviennent de la nécessité d'une mesure législative de ce genre. Le besoin en est bien évident. Toute la question des médicaments: fabrication, distribution, vente et surtout prix, est un exemple classique de l'échec de l'entreprise dite privée ou libre. Je dis échec en ce sens que ces compagnies n'ont pu servir les intérêts des Canadiens, mais elles ont réussi à atteindre leurs objectifs égoïstes. Elles ont atteint leur but, c'est-à-dire, réaliser des profits, mais elles ont lamentablement échoué pour ce qui est d'assurer un service à prix modique aux Canadiens malades.

Je crois que certains pensent comme moi que ces sortes d'entreprises ont quelque chose de malhonnête. Toute entreprise qui spéculé sur le malheur d'autrui est fondamentalement immorale. Pour la gouverne de mes amis d'en face qui ont en une autre occasion débattu avec moi la question des profits, je déclare sans ambages que voilà un cas où les profits devraient être interdits, étant immoraux. Le profit ou un rendement raisonnable sur les investissements sont un privilège au sein de notre société, mais non un droit. Dans l'entreprise dite libre de notre industrie pharmaceutique, les compagnies ont abusé de ce privilège d'une façon si scandaleuse qu'elles méritent maintenant la condamnation du public et l'intervention, la surveillance et le contrôle du gouvernement.

On a beaucoup parlé des sociétés étrangères de médicaments. La prétendue industrie canadienne de produits pharmaceutiques a fait grand état, surtout durant la campagne de frayeur lancée il y a quelques années, de la nocivité de médicaments importés. Elle a tenté d'inspirer de vives craintes au sujet de l'innocuité du contrôle. Je ne partage pas les mêmes craintes que les défenseurs de l'industrie pharmaceutique. Les miennes portent plutôt sur l'acquisition et le contrôle de l'entreprise canadienne par des sociétés internationales.

Dans un article du 13 août, le *Globe and Mail* de Toronto, après avoir examiné une compagnie de médicaments indépendante et entièrement canadienne—par rapport à l'ensemble de l'industrie, c'est une des plus petites entreprises du Canada—signalait que depuis dix ans, les sociétés canadiennes de produits pharmaceutiques ont subi les changements suivants: la Charles E. Frosst de Montréal est passée à la Merck Co. Inc. du New Jersey, l'Elliott-Marion Co. Ltd., de Montréal, à l'American Home Products,